



FEU DE FORÊT

comment se protéger ?

La France est le quatrième pays européen le plus boisé avec 16,9 millions d'hectares de forêt sur son territoire métropolitain. L'importance de ses surfaces boisées la rend vulnérable au risque incendie de forêt, notamment en période estivale.

90 % des départs de feu sont dus à l'activité humaine (chantiers, activités agricoles, mégots de cigarettes, barbecue, etc.). Il est donc essentiel de connaître les bons réflexes pour éviter les départs d'incendies et protéger vos biens.



Pour connaître les risques près de chez vous, testez votre adresse sur le site gouvernemental **Géorisques** (georisques.gouv.fr)



Restez informé sur **MétéoFrance.com / météo des forêts**



Comment réduire la vulnérabilité de votre habitation face au feu de forêt ?

- ☒ **Renseignez-vous** auprès de votre mairie ou des services de l'État pour connaître le niveau d'exposition de votre commune et la réglementation à laquelle est potentiellement soumise votre habitation (Plan de Prévention des Risques – PPR – Obligation de débroussaillage)
- ☒ **Débroussailliez** aux abords des constructions et élaguez les arbres conservés
- ☒ **Éloignez la végétation des bâtiments** (y compris les plantes d'ornement de grande taille)
- ☒ **Ne gardez pas de végétaux trop proches** des parties combustibles de la maison et réduisez les linéaires de haie

(Si vous êtes locataire, parlez-en à votre propriétaire ; si vous habitez en copropriété, parlez-en à votre syndic et conseil syndical)

En cas de travaux, voici quelques aménagements qui permettent d'améliorer la résilience de votre habitation

Une maison construite en dur constitue le meilleur refuge lors d'un incendie de forêt, à condition qu'elle respecte une série de consignes et de règles de construction et de sécurité. Des matériaux durables peuvent également être employés :

- ✓ Les ouvertures, qui constituent souvent le point d'entrée du feu dans l'habitation, **doivent être en bois plein ou en aluminium, le PVC devant être écarté**. L'étanchéité des ouvertures à l'air et aux fumées est impérative
- ✓ Les toitures doivent être régulièrement nettoyées, afin d'éviter que ne s'accumulent des feuilles et des aiguilles, y compris dans les gouttières et les angles. Le **PVC doit être impérativement évité pour les gouttières**
- ✓ Les aérations doivent être équipées de grillages à mailles très fines, afin d'éviter l'entrée de braises, qui pourraient mettre le feu depuis l'intérieur de la maison
- ✓ **Les aménagements des haies à proximité des habitations peuvent être adaptés suivant le degré de sensibilité des différentes espèces ornementales**, parlez-en à un professionnel paysagiste

Quelques bons réflexes à adopter

- ✓ **Ne pas faire de feu** ou de barbecue aux abords des forêts
- ✓ **Ne jetez pas de cigarette** en forêt ni par la fenêtre de votre voiture
- ✓ **Évitez d'effectuer des travaux** sources d'étincelles les jours de risque d'incendie
- ✓ **Ne placez pas de combustible** (bois, fuel, butane...) contre votre maison



Que faire en cas de feu de forêt ?

- ✓ **Donnez l'alerte : téléphonez au 18 ou au 112**
- ✓ **Laissez votre portail ouvert** pour faciliter l'accès des secours, même si vous évacuez la maison
- ✓ **Fermez les bouteilles de gaz** et rentrez-les dans le bâtiment ou plongez-les dans votre piscine
- ✓ **Garez les voitures**, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction d'où vient le feu
- ✓ **Mettez à l'abri les mobiliers de jardin** et les autres équipements combustibles

À noter : Un incendie va vite, jusqu'à 5 km/h avec des accélérations rapides en fonction du relief : un feu se déplace plus vite en pente montante que descendante. Les fumées sont toxiques et arrivent bien avant les flammes.

Après le feu de forêt

- ✓ **Abattez les arbres calcinés** qui menacent de tomber
- ✓ **Ne ramassez en aucun cas les fagots** pour les utiliser comme bois de chauffage par exemple
- ✓ **Prenez des photos** de toutes les parties touchées de votre propriété. Déclarez le sinistre dans le délai prévu par votre contrat d'assurance habitation

